Objet : dossier 10009585/MER.sde Beaumont, le 07/02/2023

L’Administration communale fait savoir que dans le cadre de la demande de permis d’environnement de la carrosserie Dereydt concernant l’autorisation de maintenir un atelier d’entretien et de réparations de véhicules automobiles comportant une aire de lavage pour les véhicules destinés à la carrosserie et une cabine de peinture, le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d’incidences sur l’environnement n’est pas nécessaire.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès du Service Environnement Grand’ Place, 11 à Beaumont (Delphine Duchateau – [delphine.duchateau@beaumont.be](mailto:delphine.duchateau@beaumont.be) – 071/654.290).